

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 5 octobre 2004 à 19 h 40, à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Nicole Bourassa	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Steve Martin
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Périgny
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson

AINSI QUE madame Sylvie Huot, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de cinq citoyens.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Secrétaire

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 105 1004 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1004-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

5.1 Condoléances.

9.1 Informations.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 106 1004 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 21 septembre 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 1004-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant après cela à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur Pierre Fugère, du secteur de Sainte-Flore, porte à l'attention du conseil des commissaires une situation qu'il considère comme problématique concernant le transport scolaire. Plus particulièrement, monsieur Fugère mentionne que son enfant, qui fréquente une classe de 4^e année, doit se rendre à l'école à pied en empruntant la route du Lac des Piles, et ce, compte tenu que leur domicile est situé à 1.4 km de l'école. Monsieur Fugère désire que les règles relatives au droit au transport scolaire se basent non seulement sur l'élément de la distance de marche, mais également sur l'aspect de sécurité. Il souligne qu'il n'y a pas de trottoir, ni d'accotement sur cette route, que la circulation à pied y est difficile en hiver et que la limite de vitesse de 50 km n'est pas respectée par les automobilistes. Il demande donc que cet aspect soit pris en compte pour que sa fille soit transportée gratuitement.

Sur invitation de monsieur le président Jean-Yves Laforest, monsieur Denis Émond, responsable du Transport scolaire, mentionne que les parents ont été informés qu'il y a possibilité de transport scolaire matin et soir, avec paiement des frais afférents sur une base annuelle ou durant la saison hivernale, et ce, selon la disponibilité des places. Il précise que la reconnaissance de zone désignée permet l'obtention d'une priorité lorsqu'il y a des places disponibles dans l'autobus. Il fait également mention qu'avec la répartition des places dans les autobus scolaires, il y aura disponibilité pour l'élève concernée.

Président

Secrétaire

Madame Lise Ouellette fait ensuite une intervention sur cette situation, à l'effet qu'il est important que cette zone soit désignée afin de garantir une place dans l'autobus scolaire à son enfant durant ses années de fréquentation scolaire. Elle insiste pour que la commission scolaire prenne en compte l'aspect sécuritaire dans ses règles.

Madame Marlène Rivard, sur ce même dossier, demande pourquoi les enfants de la maternelle ont droit au transport scolaire, mais non pas les élèves de 1^{re} année. Monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne alors que les règles tiennent compte de la maturité des élèves d'où la décision de transporter tous les élèves fréquentant la maternelle.

Madame Manon Picard prend ensuite la parole, toujours en référence à ce dossier, afin de témoigner de la dangerosité des lieux. Elle précise qu'elle habite entre deux courbes où il y a déjà eu un accident automobile. Elle fait mention qu'elle est toujours présente à l'embarquement de ses enfants et qu'elle doit régulièrement signaler aux automobilistes de diminuer leur vitesse en raison de la présence des enfants. Elle confirme également l'absence de trottoirs sur cette route.

Monsieur Stéphane Dupont signale, concernant la disponibilité des places dans l'autobus scolaire, qu'une élève du secondaire est présente dans cet autobus et qu'elle effectue un transfert d'autobus et, à son avis, cette élève prive un élève du primaire d'une place.

Monsieur Pierre Fugère reprend la parole pour indiquer qu'il considère, compte tenu que l'endroit est dangereux, que l'octroi aux élèves de places dans l'autobus ne devrait pas être un privilège, mais une nécessité.

Monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie les personnes pour leurs interventions et mentionne que le dossier sera étudié par les commissaires après la séance de ce soir et qu'un suivi sera apporté, le cas échéant, par les Services du transport scolaire.

Par la suite et en référence aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue invite le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, à présenter le sommaire des résultats des budgets décentralisés aux établissements pour l'année scolaire 2003-2004.

Sur un autre sujet, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, présente l'état du budget des commandites 2004-2005. Il est procédé au dépôt d'un document.

État du budget des
commandites
2004-2005

RÉSOLUTION 107 1004 :

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé l'état du budget des commandites 2004-2005, décrit au document 1004-03.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le président Jean-Yves Laforest fait rapport d'une rencontre avec les représentants des institutions d'enseignement collégial de la Mauricie. Le but de cette rencontre était de faire consensus pour explorer et mettre en œuvre des continuums de formation professionnelle et technique en Mauricie. Monsieur Laforest explique alors les enjeux et les démarches faites quant à ce dossier. Il est particulièrement souligné que la commission scolaire conserve son entière autonomie quant à ses responsabilités spécifiques en matière de formation. Au terme des explications fournies, la résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION 108 1004

CONSIDÉRANT l'état de la réflexion au plan national entourant la formation professionnelle et technique;

CONSIDÉRANT la volonté des commissions scolaires et des institutions d'enseignement collégial de la Mauricie de favoriser une plus grande convergence en formation pour le bénéfice des jeunes et des adultes;

CONSIDÉRANT l'intérêt commun des parties à s'impliquer dans de nouvelles voies de développement permettant de mieux répondre aux besoins de formation en Mauricie;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires et les institutions d'enseignement collégial concernées reconnaissent par ailleurs qu'elles sont des organismes et des institutions autonomes ayant des responsabilités spécifiques en matière de formation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'explorer et, s'il y a entente à cet effet, de mettre en œuvre des continuums de formation entre la formation professionnelle et la formation technique en Mauricie;

QUE soient également explorées et mises en œuvre toutes autres formes de collaboration éventuellement convenues entre les commissions scolaires et les institutions d'enseignement collégial en Mauricie, afin de les rendre plus efficaces en lien avec l'offre régionale de formation;

QUE soit confié au sous-comité de la Table régionale de l'éducation sur la formation professionnelle et technique le premier mandat, ci-dessus mentionné concernant l'exploration des possibilités et de mise en œuvre, sous réserve des ententes requises relativement aux continuums de formation identifiés entre la formation professionnelle et technique;

Président

QU'en ce qui a trait au second mandat d'exploration et de mise en œuvre des autres formes de collaboration entre les commissions scolaires et les institutions d'enseignement collégial en Mauricie, celui-ci soit confié à la Table de concertation des présidents et directeurs généraux de ces organismes et institutions.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 109 1004 : CONSIDÉRANT que madame Thérèse Thiffault est récemment décédée;

CONSIDÉRANT la grande implication communautaire de madame Thiffault notamment auprès du regroupement pour la défense des droits sociaux (R.D.D.S.);

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que des condoléances soient adressées à la famille de madame Thiffault.

Adopté unanimement

Consécutivement et eu égard aux sujets relatifs aux Services complémentaires, il est procédé au dépôt d'un document concernant les nouveaux indices de défavorisation des écoles établis par le MEQ.

Document relatif aux nouveaux indices de défavorisation des écoles établis par le MEQ

RÉSOLUTION 110 1004 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 1004-04 relatif aux nouveaux indices de défavorisation des écoles établis par le ministère de l'Éducation.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Le directeur de ces services, monsieur Daniel Bussière, fournit une information quant à l'organisation d'une conférence de presse annonçant la tenue de la 4^e édition du Salon de la formation professionnelle et technique de la Mauricie. Cette conférence de presse aura lieu le 12 octobre prochain alors que le Salon se déroulera les 21 et 22 octobre (pour les élèves) et les 23 et 24 octobre prochains (pour le grand public). Le président d'honneur sera monsieur Yvon Bergeron de la Caisse populaire Vallée du Saint-Maurice.

Sur un autre dossier, monsieur Bussière soumet une recommandation afin d'autoriser le Carrefour Formation Mauricie à procéder à l'achat de véhicules. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Président

Secrétaire

Achat de trois (3)
camions par le
C.F.M.

RÉSOLUTION 111 1004 :

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie offre le programme « Mécanique de véhicules routiers »

(DEP);

CONSIDÉRANT que le Carrefour Formation Mauricie doit disposer de véhicules lourds dont la technologie est compatible avec celle que l'on retrouve sur le marché pour offrir une formation de qualité à ses étudiants;

CONSIDÉRANT que les véhicules lourds dont dispose actuellement le Carrefour Formation Mauricie sont des modèles datant du milieu des années 1990 et dont la technologie est dépassée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise le Carrefour Formation Mauricie à procéder à l'achat de trois camions usagés pour un montant de 100 071,75 \$.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le secrétaire général et directeur des Communications, Me Serge Carpentier, dépose aux membres du conseil des commissaires la version abrégée du « Plan stratégique 2004-2007 », laquelle fut élaborée pour assurer une diffusion au personnel, aux intervenants et aux partenaires de la commission scolaire. Les commissaires expriment leur satisfaction quant à la qualité du document.

Par la suite, et après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Claude Vincent, directeur des Services des ressources financières, une résolution autorisant un emprunt à long terme est adoptée.

Emprunt à long
terme de
11 827 000 \$

RÉSOLUTION 112 1004 :

ATTENDU que la commission scolaire a, le 13 septembre 2000, obtenu du ministre de l'Éducation

l'autorisation d'effectuer un emprunt de onze millions huit cent vingt-sept mille dollars (11 827 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole

Périgny PROPOSE :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de onze millions huit cent vingt-sept mille dollars (11 827 000 \$) soit contracté;
2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

- a) au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2005

4 415 580 \$

Président

Secrétaire

- b) au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 13 septembre 2004, le tout pour une somme de 7 235 800 \$
- c) au paiement des frais inhérents à l'emprunt 175 620 \$
3. Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
- A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
- a) placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
 - b) négocier les modalités de l'emprunt;
 - c) désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d) négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
- B) En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.
4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.
5. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.
6. Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.
7. Que n'importe lesquels du président, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur des services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Président

Secrétaire

Engagements

RÉSOLUTION 114 1004 :

doit combler des postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire

doit combler des postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé dans certains cas à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Lysanne Charette, enseignante au primaire à l'école Notre-Dame à Shawinigan secteur Lac-à-la-Tortue, et ce, à compter du 4 octobre 2004;
- ✓ Marie-Ève Caisse, technicienne en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, à compter du 7 octobre 2004;
- ✓ Caroline Germain Gagné, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 12 octobre 2004;
- ✓ Véronique Trudel, technicienne en éducation spécialisée, poste à 12.5 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 12 octobre 2004.

Adopté unanimement

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 115 1004 :

congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie, ont demandé un

congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Carmen Gélinas, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan secteur Grand-Mère, congé d'une année soit l'année scolaire 2006-2007, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;

Président

Secrétaire

- ✓ Christine Lord, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, congé d'une demi-année soit les cent (100) derniers jours de l'année scolaire 2004-2005, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Dominic Veillette, enseignant à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan secteur Grand-Mère, congé d'une demi-année soit les cent (100) derniers jours de l'année scolaire 2008-2009, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Nathalie Fournier, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2004-2005, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Pauline Mongrain, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan secteur Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cent (100) derniers jours de l'année scolaire 2006-2007, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004;
- ✓ Tony Germain, enseignant à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan secteur Grand-Mère, congé d'une année soit l'année scolaire 2004-2005, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 116 1004 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demande à participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40% de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE d'accepter cette demande de retraite progressive à la personne suivante :

- ✓ Robert Beaudoin, enseignant à l'école Notre-Dame à Shawinigan secteur Lac-à-la-Tortue, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, fait ensuite rapport aux commissaires des résultats de soumissions relatives à l'huile à chauffage.

Consécutivement, le directeur des Services de l'informatique et du Transport scolaire, monsieur Denis Émond, présente l'état des travaux de l'implantation du réseau de télécommunication en fibres optiques. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt d'un document.

Président

Secrétaire

Rapport d'étape
relatif aux travaux
d'implantation du
réseau de
télécommunication
en fibres optiques

RÉSOLUTION 117 1004 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 1004-05 concernant un rapport d'étapes relatif aux travaux d'implantation du réseau de télécommunication en fibres optiques.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Denis Émond soumet après cela la recommandation du comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire, et ce, en ce qui a trait aux demandes de parents pour la modification de parcours de l'autobus 446 dans le secteur de Shawinigan-Sud. Après avoir reçu les explications de monsieur Émond, il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Modification du
parcours de
l'autobus 446 dans
le secteur
Shawinigan-Sud

RÉSOLUTION 118 1004 :

CONSIDÉRANT les demandes de parents à l'effet de modifier les parcours effectués par l'autobus 446 pour les élèves du préscolaire et primaire dont les points d'embarquement et de débarquement se situent aux coins 5^e Avenue/136^e Rue et 5^e Avenue/138^e Rue au secteur Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT que les demandes ont été référées au comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres présents à la rencontre dudit comité ont procédé à l'analyse des problématiques soulevées;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire recommandent à l'unanimité que, dans un souci de service aux élèves, les parcours effectués par l'autobus 446 pour les élèves du préscolaire et primaire aux coins 5^e Avenue/136^e Rue et 5^e Avenue/138^e Rue au secteur Shawinigan-Sud soient modifiés selon le projet décrit au document 1004-06;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soient modifiés les parcours effectués par l'autobus 446 pour les élèves du préscolaire et primaire aux coins 5^e Avenue/136^e Rue et 5^e Avenue/138^e Rue au secteur Shawinigan-Sud selon le projet décrit au document 1004-06.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 4 octobre 2004. Eu égard à ce résumé, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Président

Secrétaire

Désignation de France Désaulniers et Diane Samson pour siéger au sein du Comité de supervision et d'harmonisation des interventions – Projet « Promotion de la santé des jeunes par l'activité physique et sportive »

RÉSOLUTION 119 1004 :

projet « Promotion de la santé des jeunes par l'activité physique et sportive » présenté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 414 0504, que la Commission scolaire de l'Énergie a appuyé le

instances concernées;

CONSIDÉRANT que ce projet a été accepté par les

CONSIDÉRANT que ce projet vise deux objectifs, soit :

- ✓ Implanter un programme d'activités physiques et sportives destiné à une clientèle jeune de 4 à 12 ans, pour les municipalités suivantes : Saint-Barnabé, Charette, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Élie, Saint-Paulin, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Boniface;
- ✓ Mettre en place un Comité de supervision et d'harmonisation des interventions.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a été sollicitée pour désigner un ou deux représentants pour siéger au sein du Comité de supervision et d'harmonisation des interventions;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que mesdames France Désaulniers et Diane Samson soient désignées pour agir à titre de représentantes de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du Comité de supervision et d'harmonisation des interventions dans le cadre du projet « Promotion de la santé des jeunes par l'activité physique et sportive ».

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 21 h 25, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 120 1004 :

suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit

Adopté unanimement

À 21 h 50, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 121 1004 :

du conseil des commissaires.

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit ouverte au public la présente séance

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Huis clos

RÉSOLUTION 122 1004 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 55, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 123 1004 :

Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 124 1004 :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire